
3 9004 01506810 6

LETTRE PASTORALE

DES

PERES DU SIXIEME CONCILE DE QUEBEC

QUÉBEC, 26 MAI 1878

LETTRE PASTORALE

DES

PERES DU SIXIEME CONCILE DE QUEBEC

Nous, par la grâce de Dieu et du Siége Apostolique, Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de la Province Ecclésiastique de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Le grand Apôtre compare la vie chrétienne à un champ destiné à produire des fruits pour la vie éternelle, à un temple que chacun de nous est appelé à construire pour la gloire de Dieu : *Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis* (I Cor., III 9.).

Telle est, Nos Très Chers Frères, la pensée que nous venons aujourd'hui vous exposer à la suite de notre Sixième Concile Provincial. Saint Paul dit, dans le même verset, que *nous sommes les aides de Dieu, Dei adjutores sumus,* dans la culture de ce champ spirituel, dans l'édification de ce temple que la grâce doit élever dans vos cœurs ; nous sommes aussi vos aides dans ce travail mystérieux duquel dépend pour vous une éternité de bonheur. Et voilà pourquoi nous vous adressons tous ensemble cette lettre pastorale destinée à

résumer en peu de mots les règles fondamentales de la vie chrétienne.

En plusieurs endroits de ses épitres, le grand apôtre nous dit que *le juste vit de la foi ; Justus ex fide vivit* (Rom., I. 17. Heb. X. 38. Gal., III. 11). C'est en effet par cette vertu que se commence, s'accroit et se consomme la justification. La foi est comme l'architecte de ce temple que le juste élève au dedans de lui-même : chaque pensée, chaque parole, chaque action de sa vie, surnaturalisée par les motifs de sa foi, est comme une pierre qui s'ajoute à l'édifice jusqu'au jour où Dieu vient en prendre possession pour l'éternité : c'est une fleur de ce jardin spirituel, que les mains des anges viennent cueillir pour en faire hommage à la majesté divine.

Dans sa vie intime et personnelle, dans la famille, dans la société civile dont il est le membre, toujours et partout, le juste *vit de la foi* et en fait la règle suprême de ses pensées, de ses désirs, de ses jugements et de ses actes. Ne pouvant pas entrer dans tous les développements dont ce vaste sujet serait susceptible, nous nous bornerons aux principes les plus généraux qui, une fois bien connus et bien compris, vous dirigeront sûrement dans la voie du salut.

I

L'ENCYCLIQUE DE LÉON XIII. (*a*)

En vous parlant ainsi N.T.C.F., nous accomplirons fidèlement le vœu exprimé par Notre Saint Père le

(*a*) Le texte de l'encyclique doit être lu immédiatement après ce premier article.

Comme cette Pastorale est longue, elle ne doit pas être lue tout d'un trait, mais article par article, avec des explications convenables pour en faire mieux saisir les détails et l'ensemble. Chacun des numéros peut fournir la matière d'une instruction spéciale.

Pape Léon XIII, dont l'admirable encyclique nous est arrivée au moment ou allait s'ouvrir notre Concile. Cette première parole du successeur de l'immortel Pie IX était attendue avec une religieuse impatience ; elle sera lue dans toutes les églises de cette province, afin que la voix du père commun des fidèles soit entendue par tous ses enfants. Tous ont pris part au deuil et aux afflictions de notre mère la sainte Eglise, lorsqu'elle s'est vue privée de son premier pasteur ; tous se sont réjouis à la nouvelle de l'élection si prompte et si heureuse du nouveau Pontife ; tous aussi écouteront avec respect et obéissance les premiers accents de ce pontife selon le cœur de Dieu, tel que l'exigent les besoin de nos temps malheureux : doué de science, de piété, de fermeté inébranlable pour continuer les glorieuses traditions de Pie IX.

Ce vénérable document est daté du grand jour de la résurrection de Notre Seigneur qui, *étant mort à cause de nos péchés, est ressuscité pour notre justification : qui traditus est propter delicta nostra et resurrexit propter justificationem nostram* (Rom., IV. 25.). Plaise à Dieu que ce soit le présage de la fin des maux qui affligent la sainte Eglise Romaine et son auguste chef !

Du haut de ce trône, le plus élevé du monde, le Souverain Pontife embrasse d'un seul regard l'univers entier, et son cœur est abreuvé de tristesse à la vue de cette désolation qui pèse sur la terre. Toutes les lois divines et humaines sont violées ; la justice et la charité semble bannies de ce monde.

L'encyclique énumère les attentats commis contre des évêques et des ministres de la religion, contre les ordres religieux, les écoles catholiques, les institutions de charité, les droits sacrés et inaliénables du Saint-Siége au patrimoine de Saint Pierre. Et comme conséquence nécessaire de ces attentats, il n'y a plus ni paix, ni sé-

curité, ni stabilité dans les sociétés civiles, qui sont agitées et bouleversées par des révolutions continuelles. On dirait un volcan qui se prépare à vomir des flammes vengeresses.

Or, quelle est la cause de ces affreux malheurs ? La première et la principale est le mépris de l'autorité divine de l'Eglise : mépris qui rejaillit sur son divin fondateur. Léon XIII redit dans un langage sublime les bienfaits sans nombre de cette Eglise en faveur de l'humanité, de la civilisation, des arts et des sciences. La dignité humaine et la vraie liberté des âmes lui doivent leur existence, car les peuples qui se joignent à elle acquièrent ces biens inestimables, et ceux qui s'en éloignent les perdent sans retour. Témoin les contrées de l'Orient jadis si florissantes ; témoin l'Italie aujourd'hui en proie à la misère et à l'anarchie.

Après avoir renouvelé et confirmé les protestations de Pie IX contre la violation des droits du Saint-Siége, Léon XIII invite tous les rois et les princes à se rattacher à l'Eglise, gardienne de la véritable notion de l'autorité sans laquelle il ne peut y avoir d'ordre et de stabilité.

Il exhorte aussi tous les fidèles à prier la miséricorde divine de mettre un terme à tous ces maux.

Il conjure tous les évêques de ne négliger aucune occasion de semer dans le champ du Seigneur le bon grain des doctrines célestes, de faire pénétrer dans toutes les âmes, et surtout dans celles de la jeunesse, les principes salutaires de la foi catholique.

C'est ce que nous allons essayer de faire en vous montrant la foi comme le mobile de votre vie entière durant les jours de votre pèlerinage en ce monde.

II

LE CHRÉTIEN DOIT VIVRE DE LA FOI DANS SA VIE INTIME ET PERSONNELLE.

Dieu a été vu sur la terre, dit un prophète, *et il a conversé avec les hommes : in terris visus est et cum hominibus conversatus est* (Bar. III, 38), afin, selon la remarque de S. Bernard, "qu'en voyant ce qu'il est "devenu pour notre amour, nous soyons excités à imiter "sa vie humaine, pour retracer en nous l'image de sa "vie divine, suivant cette parole de l'apôtre : *Il faut "que la vie de Jésus soit manifestée en notre chair mor- "telle : ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mor- "tali* (II Cor., IV, 11)."

Entrons donc, N. T. C. F., dans le cœur divin de notre modèle pour y apprendre comment le juste doit vivre de la foi.

1. "L'intention, dit S. Augustin, dirige l'œuvre à sa "fin, comme le gouvernail dirige le vaisseau vers le "port." L'offrande d'un denier, l'aumône d'un verre d'eau reçoit de l'intention surnaturelle inspirée par la foi, une si grande valeur que Dieu la récompense par une éternité de gloire. Aussi Notre Seigneur *entrant dans le monde* consacre-t-il à son Père tous les moments de sa vie mortelle : *Voici,* dit-il, *que je viens pour faire ô Dieu, votre volonté : ingrediens mundum dicit...Ecce venio...ut faciam, Deus, voluntatem tuam* (Héb. IV. 5. 7). A cet exemple, N. T.-C. F., notre première pensée de chaque jour doit être un acte de généreuse offrande pour accomplir la volonté de Dieu, qui nous accorde cette journée comme un moyen d'acquérir la vie éternelle.

Contemplons un instant Notre-Seigneur vivant de cette vie toute de foi et d'obéissance, dans l'humble de-

meure de Nazareth. Jésus travaille dans la boutique d'un pauvre charpentier, la prière anime et sanctifie son humble travail ; il éprouve de la fatigue, il en bénit la justice de Dieu dans la sentence portée contre notre premier père ; il reçoit des ordres, il adore le domaine suprême de la majesté divine qui a établi dans ce monde visible les différents états de conditions inégales ; quand on lui paye le salaire de son travail, il rend grâces à la Providence qui nourrit les oiseaux du ciel et nous donne notre pain quotidien ; il essuie des dédains et des rebuts, il les accepte pour réparer la gloire de Dieu outragée par les péchés des hommes... Et ainsi à chaque action, à chaque instant du jour, le cœur de Jésus, notre modèle, amasse des trésors de mérites, non par des miracles, ni par par des actions extraordinaires, mais en vertu de cette intention droite et pure qui surnaturalise et divinise ce qu'il y a de plus commun, de plus ordinaire, de plus indifférent en apparence, dans les actes de la vie humaine. O heureux l'homme qui peut dire comme Jésus : *Celui qui m'a envoyé est avec moi... et je fais toujours ce qui lui est agréable : Qui me misit mecum est... ego quæ placita sunt ei facio semper* (Jean, VIII. 29).

2. Cette vie de foi qui surnaturalise le travail le moins noble en apparence, sanctifie également la souffrance.

Hélas ! quel est l'enfant d'Adam qui n'entende en lui-même ce que l'Apôtre appelle *une réponse de mort : responsum mortis* (II. Cor., I 9.) ? Ce n'est pas seulement à cause de cet arrêt formidable porté contre tout être vivant dans ce monde, mais aussi à cause de ces *tribulations qui se multiplient dans notre cœur* (Ps., XXIV. 17). Le juste lui-même n'en est pas exempt ; *ses tribulations sont nombreuses,* dit le Prophète (Ps., XXXIII. 20.) ; mais il se console *en jetant* un *regard sur Jésus, l'auteur et le consommateur*

de la foi (Héb., XII, 2.), et en se disant à lui-même : *Si nous souffrons avec lui, nous serons glorifiés avec lui : si compatimur ut et conglorificemur* (Rom., VIII, 17.). Que le juste souffre la douleur et l'infirmité dans son corps ; que son cœur soit abreuvé d'amertume, de crainte et de chagrin ; que le deuil entre dans sa maison ; que l'infortune vienne le précipiter, comme le saint homme Job, du faîte des honneurs et des richesses dans l'abîme de la plus profonde misère, le juste qui vit de la foi sait que tôt ou tard Dieu lui-même *essuiera ses larmes, absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, et qu'il n'y aura plus alors ni mort, ni deuil, ni gémissement, ni douleur* (Apoc., XXI. 4).

3. Les souffrances ne sont pas le seule épreuve du juste dans cette vallée de larmes.

Le grand Apôtre, qui avait enduré avec joie les verges, les chaînes, la prison, la faim, la soif, la nudité, sentait son courage défaillir à la vue de ces combats intérieurs que l'ennemi du salut livre au cœur pour l'entraîner au mal. Dans son découragement, saint Paul s'écriait avec amertume : *Qui donc me délivrera de ce corps de mort ? Quis me liberabit de corpore mortis hujus ?* Et une voix intérieure lui répondait : *Ce sera la grâce de Dieu par les mérites de Jésus-Christ : Gratia Dei per Jesum Christum* (Rom., VII. 24, 25).

Or, N.T.C.F., comment s'obtient cette grâce si nécessaire pour repousser les traits enflammés du malin esprit ? C'est Notre Seigneur lui-même qui nous l'apprend : *Veillez et priez*, dit-il, *de peur que vous n'entriez en tentation ; vigilate et orate ut non intretis in tentationem* (Mat., XXVI, 41).

4. Suivant l'ordre ordinaire de la providence divine, la grâce n'est accordée qu'à la prière. Que de bienfaits nous avons à demander chaque jour à Dieu, pour nous-mêmes, pour ceux qui nous sont chers, pour l'Eglise et

son auguste chef, pour nos pasteurs, pour notre patrie et pour tous ceux qui prennent part au gouvernement de l'Etat ! La prière n'est pas seulement un devoir pour le chrétien ; c'est aussi une consolation, c'est un honneur, c'est un bonheur de pouvoir ainsi approcher du trône de l'Eternel, notre père, notre bienfaiteur, la perfection infinie !

5. La prière nous met en communication avec les élus du ciel qu'elle intéresse à notre salut, en demandant leur intercession au milieu des dangers que nous courons. Elle va aussi comme une rosée bienfaisante descendre sur ces âmes qui nous furent chères pendant leur vie et que la sainteté infinie de Dieu tient éloignées pour un temps, de ce bonheur d'où la moindre souillure est exclue.

6. A la prière qui obtient la lumière et la force, le chrétien qui vit de la foi joint une vigilance exacte, car il sait que le démon *comme un lion rugissant tourne sans cesse autour de nous, cherchant qui dévorer... tanquam leo rugiens circuit quœrens quem devoret* (I. Pierre, V. 8.). L'apôtre S. Pierre, qui nous avertit de ce danger, nous enseigne aussitôt le moyen d'y échapper : *cui resistite fortes in fide ; résistez-lui demeurant forts dans la foi ;* c.-à-d., N. T. C. F., que considérant avec les yeux de la foi que le plus affreux des malheurs est le péché, vous devez tenir l'ennemi à distance par une vigilance exacte et continuelle. Loin donc de votre cœur ces pensées, ces désirs, ces imaginations qui, sans avoir encore la forme repoussante du péché, sont comme l'étincelle qui peut y allumer l'incendie. Loin de vos yeux ces romans, ces journaux, ces feuilletons, ces images, ces regards imprudents capables, suivant le prophète Jérémie, de faire entrer la mort par vos yeux qui sont comme les fenêtres de votre âme : *ascendit mors per fenestras, ingressa est domos nostras* (Jérémie, IX. 21.). Loin de vous ces danses lascives, ces vêtements

que la modestie naturelle, aussi bien que la loi évangélique, condamne et réprouve. Loin de vos lèvres sanctifiées par la sainte communion, ces conversations contraires à la charité, à la justice, à la pudeur, et qui font de la parole, ce noble attribut de l'homme, l'instrument trop facile du scandale et de l'iniquité. *Que votre modestie,* dit l'apôtre, *soit connue de tous, parceque le Seigneur est proche : modestia vestra nota sit omnibus hominibus, Dominus enim prope est* (Philip. IV. 5.). Le juste qui vit de la foi comme Moïse, voit l'invisible témoin de ses actes ; *invisibilem tanquam videns sustinuit* (Héb. XI. 27.) : il sait que Dieu voit tout ce qui arrive, entend toutes les paroles, connait parfaitement le secret des cœurs ; et qu'après avoir été le témoin de tous les actes, ce même Dieu en sera le juge inexorable.

7. Le juste n'oublie point cette parole solennelle du Saint-Esprit : *Dans toutes vos œuvres rappelez-vous vos fins dernières, et vous ne pécherez jamais : in omnibus operibus tuis memorare novissima tua et in æternum non peccabis* (Eccli. VII. 40.). Il se souvient qu'il faudra dire adieu à sa fortune, à ses plaisirs, à ses amis, à sa famille, à sa maison, à son corps lui-même... Il ne s'attache point à ce qui passe comme une ombre ; et Dieu seul, qui ne passe point, lui semble digne de son attachement et de son service.

8. Chaque jour, le chrétien qui vit de la foi examine sa conscience, et lorsqu'il s'aperçoit que, malgré sa prière et sa vigilance, le péché est entré dans son âme, il en gémit amèrement, il s'humilie et s'efforce de laver au plus tôt son iniquité dans les eaux salutaires de la pénitence ; car il sait que *Dieu ne rejette point le cœur contrit et humilié* (Ps. L. 19.). Loin de se laisser abattre par cette funeste chute, il en prend occasion de prier avec plus de ferveur, de fréquenter plus assidument les sacrements de pénitence et d'eucharistie, de veiller avec plus de soin ; il ne se contente pas d'obser-

ver fidèlement les jeûnes et les abstinences imposés par l'Eglise, mais il sait exercer contre lui-même les saintes rigueurs de la mortification chrétienne, qui n'est pas seulement la juste peine du péché, mais le plus sûr moyen de s'en préserver à l'avenir. Et pour satisfaire plus pleinement à la justice divine, il s'efforce de gagner les nombreuses indulgences que l'Eglise applique à ses enfants. C'est ainsi que, suivant la remarque de S. Paul, *tout coopère au bien de ceux qui aiment Dieu : diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum* (Rom. VIII. 28.).

9. Toute la vie du chrétien peut se résumer dans cette parole du Prophète royal : *Declina a malo et fac bonum : éloignez vous du mal et faites ce qui est bon* (Ps. XXXVI, 27). Pour accomplir ce double devoir, il faut savoir distinguer ce qui est bien d'avec ce qui est mal ; il faut donc étudier et méditer la loi de Dieu, écouter la parole sainte, lire de bons livres, s'entretenir quelquefois des vérités à croire, des vertus à pratiquer, des fautes à éviter pour obtenir la vie éternelle. Et quand une fois sa conscience se trouve ainsi éclairée, le chrétien a pour elle un respect sans bornes : ce qu'elle commande, il le fait sans hésiter ; ce qu'elle permet, il se croit autorisé à le faire ; ce qu'elle condamne, il s'en abstient soigneusement ; et, dans le doute, il examine et consulte jusqu'à ce que la lumière se fasse ; *Prenez garde,* dit Jésus-Christ parlant de la conscience, *prenez garde de peur que la lumière qui est en vous, ne devienne ténèbres ; vide ne lumen quod in te est, tenebræ fiant* (Luc, XI. 35).

Tels sont, N.T.C.F., les principes fondamentaux de la vie chrétienne ; quoiqu'ils puissent, absolument parlant, suffire pour vous guider aussi dans l'accomplissement de vos devoirs de famille et de citoyens, nous croyons cependant utile d'entrer dans quelques détails plus particuliers sur cette importante matière.

III

LE CHRETIEN VIVANT DE LA FOI DANS LA FAMILLE

La famille, aussi bien que le cœur du chrétien, est un sanctuaire que la religion consacre, et qu'elle sanctifie dans toutes ses parties, en faisant connaître à chacun de ses membres les devoirs que Dieu lui impose.

10. La foi dit aux époux que leur union indissoluble est un *grand sacrement : sacramentum magnum.* (Eph. V, 32), parcequ'il confère une grâce spéciale dont la la source et le type se trouvent dans l'union ineffable de Jésus-Christ avec son église. Amour et respect réciproques, support mutuel et fidélité inviolable jusqu'à la mort, honnêteté sans tâche, voilà ce qui rend *honorable le mariage chrétien : honorabile connubium,* dit S. Paul, (Héb. XIII, 4), et attire sur les époux les bénédictions célestes.

11. Ces bénédictions sont surtout nécessaires pour la bonne éducation des enfants qui est une œuvre longue, difficile et importante. C'est une œuvre sacrée, car il s'agit de poser dans l'âme de vos enfants les fondements d'une vie sainte et d'en faire sur la terre des temples vivants du Saint-Esprit, afin qu'un jour ils soient trouvés dignes d'entrer dans la Jérusalem céleste. Et voilà principalement pourquoi la sainte Eglise Catholique, constituée la gardienne du sacrement et la mère des enfants du Christ, déteste et réprouve ces mariages mixtes, qui sont toujours un danger pour les époux et un obstacle sérieux à l'éducation chrétienne des enfants.

12. Le saint homme Tobie *apprit à son fils dès son enfance à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché ; quem ab infantia timere Deum docuit et abstinere ab omni peccato* (Tobie I 10). A cet exemple profitez des premières lueurs d'intelligence dans vos enfants pour leur apprendre à connaître Dieu, l'infinie perfection, à l'aimer, à le craindre, à le servir, à le prier.

Faites leur comprendre que Dieu est présent partout, que rien n'échappe à son regard, pas même ce qui est caché dans leur cœur ; que même *les ténèbres les plus épaisses sont à ses yeux comme la lumière du jour ; tenebræ non obscurabuntur a te...... sicut tenebræ ejus ita et lumen ejus* (Ps. CXXXVIII. 12). Inspirez leur une tendre dévotion pour Marie, un grand amour et un respect profond pour leur bon ange, le compagnon fidèle de leur pèlerinage ici-bas et le témoin perpétuel de leurs actes. Ces premières impressions de piété, de respect, de confiance, se graveront profondément dans leurs jeunes cœurs et ne s'en effaceront jamais.

13. Lorsque vos enfants sont en âge d'aller au catéchisme, il est de votre devoir de les y envoyer régulièrement, afin qu'ils soient instruits des vérités qu'aucun chrétien ne peut ignorer sans danger pour son salut.

14. Donnez et faites donner à vos enfants une instruction en rapport avec vos moyens et ne craignez pas de faire pour cela des sacrifices pécuniaires. Veillez surtout à ce que les instituteurs et institutrices à qui vous confiez vos enfants soient irréprochables sous tous les rapports. Nos Conciles provinciaux, suivant la doctrine du Saint-Siége, vous ont déjà mis en garde contre les écoles protestantes, et contre ces autres écoles qu'on appelle *mixtes* où la foi et les mœurs de vos enfants courraient de si grands dangers, parcequ'on y enseigne des doctrines contraires à la religion catholique, ou bien encore parceque vos enfants s'y accoutumeraient à regarder la religion comme chose indifférente.

15. Nous vous avons déjà parlé, N.T.C.F., de cette vigilance exacte et continuelle que tout vrai chrétien doit exercer pour se conserver dans la justice. La jeunesse, qui en a plus besoin, est malheureusement moins en état de l'exercer, parcequ'elle n'en soupçonne guère la nécessité. C'est aux parents à y suppléer, en empê-

chant leurs enfants de s'exposer au danger d'offenser Dieu.

Veillez donc sur les livres, les journaux, les peintures et objets d'art qui entrent dans vos maisons. Veillez sur les compagnies que fréquentent vos enfants. Ne leur laissez pas prendre des habitudes de luxe, de sensualité, d'égoisme, de prodigalité, de fausse liberté, qui feraient leur malheur et le vôtre, en éteignant tout noble sentiment et en favorisant les plus mauvais instincts d'une nature dégradée. Ne leur permettez pas ces parures immodestes, ces danses vives, ces valses et autres danses défendues, ces rencontres solitaires, ces veillées prolongées, qui sont comme autant de sources empoisonnées où vos enfants iraient boire à longs traits l'iniquité et la mort. Ne dites pas pour vous rassurer que vos enfants sont déjà assez grands et assez raisonnables, qu'ils sont sages et bien élevés, et qu'il n'y a aucun danger pour eux. Illusion fatale ! Plus le trésor est riche, plus aussi vous devez veiller à sa conservation ! Oh ! que de pauvres enfants se perdent tous les jours par suite de cette fausse sécurité ! Et quel compte terrible leurs parents auront à rendre de leur aveugle confiance !

16. Il y a dans la vie de vos enfants une époque de laquelle dépend leur bonheur ; passage bordé d'abimes célèbres par de nombreuses catastrophes. Vient le temps où ils songent à s'établir et à contracter mariage. Combien embrassent cet état d'après la seule impulsion d'une passion qui les aveugle un moment pour faire place à une réalité désespérante ! Pendant des années entières on laisse ces jeunes cœurs nourrir une flamme qui les dévore, qui tarit en eux la piété, obscurcit l'intelligence, et trop souvent entraine dans des désordres lamentables. Ces trop longues *fréqentations*, comme on les appelle, nous le disons en gémissant, sont une des plaies de notre pays. Une fois que la passion est allu-

mée, l'autorité paternelle est méprisée ; les sages conseils d'une véritable amitié sont dédaignés; la voix de la conscience est étouffée ; Dieu lui-même est mis en oubli...... On s'imagine follement que l'amour supplée à tout dans ce monde et qu'il justifiera toutes choses devant le tribunal de la sainteté infinie. Viendra le jour où l'on ouvrira les yeux ; où les regrets, les remords, toute une vie de chagrins, feront expier ces imprudences et ces excès.

Veillez donc, N.T.C.F., sur vos chers enfants comme sur la prunelle de vos yeux. Détournez-les autant que vous pourrez de ces alliances entre proches parents que la loi de l'Eglise défend pour de graves raisons et qu'elle voudrait n'avoir jamais à permettre. Détournez-les aussi de ces mariages mixtes, où la différence des croyances met de si sérieux obstacles à la parfaite union des cœurs et à la bonne éducation des familles.

17. Votre vigilance doit encore s'exercer pour découvrir et extirper les mauvaises inclinations et les défauts de vos enfants. Dans cette œuvre difficile, il faut éviter les excès opposés d'une sévérité outrée et d'une mollesse blâmable. La charité chrétienne, la tendresse paternelle éclairée par la foi, sauront vous inspirer cet heureux mélange de douceur et de force qui surmonte tous les obstacles. Ne vous découragez jamais ; *pressez à temps et à contre-temps ; reprenez, suppliez, réprimandez en toute patience et toute doctrine,...... veillez, travaillez,...... remplissez votre ministère ; insta opportune, importune ; argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina...... vigila, labora,...... ministerium tuum imple* (II. Tim. IV. 2, 5.). Efforcez-vous de mériter la bénédiction de Dieu par vos prières et par vos bonnes œuvres, et considérez que votre récompense sera en proportion de votre bonne volonté et de votre travail.

18. Tous vos efforts seront inutiles si vous-mêmes ne donnez à vos enfants l'exemple de toutes les vertus que

vous voulez leur inculquer. Soyez dans votre maison comme un livre toujours ouvert où vos enfants puissent lire sans efforts les vertus qu'ils ont à pratiquer : la foi, la charité, la religion, la fréquentation des sacrements, le respect et l'attention pour la parole de Dieu, l'amour de la vérité, le respect pour le serment, la tempérance, la justice et la douceur envers tout le monde...... Soyez tels que vous puissiez dire à vos enfants comme S. Paul : *Soyez mes imitateurs comme je le suis de Jésus-Christ ; imitatores mei estote sicut et ego Christi* (I. Cor. IV. 16).

19. Si vous êtes fidèles à ces pratiques, vous trouverez, N.T.C.F., dans l'obéissance, la vertu et l'amour de vos enfants, une première récompense qui fera votre bonheur sur la terre et sera un avant-goût de cette autre vie où vos enfants feront votre couronne et votre joie pendant l'éternité. Et vous aussi, O enfants, comprenez bien que votre sécurité et votre bonheur ne peuvent se trouver que dans l'obéissance et le respect que vous témoignerez à vos parents. *Obéissez à vos parents dans le Seigneur, car cela est juste,* dit S. Paul. *Honorez votre père et votre mère, c'est le premier commandement fait avec une promesse, afin que vous soyez heureux et que vous viviez longtemps sur la terre* (Eph. VI. 1......).

20. Dans un certain nombre de familles, il y a aussi des serviteurs : de là naissent certains devoirs réciproques.

Si vous avez un serviteur fidèle, dit le Saint-Esprit, *qu'il vous soit cher comme votre propre âme et traitez-le comme un frère* (Eccli. XXXIII. 31.). *Maîtres,* dit S. Paul, *rendez à vos serviteurs ce qui est juste et équitable, sachant que vous avez un maître dans le ciel* (Col. IV. 1.). Traitez-les avec charité, comme vos enfants ; avec justice, en n'exigeant pas un travail excessif et en leur payant exactement leur salaire ; avec douceur et bonté, comme vous voudriez être traités à leur place ; avec

vigilance, de peur qu'un jour Dieu ne vous redemande des âmes perdues par votre négligence. Méditez de temps en temps ces paroles de S. Paul : *Si quelqu'un n'a pas soin des siens et surtout de ceux qui sont dans sa maison, il a renié sa foi et est pire qu'un infidèle* (I. Tim. V. 8.).

21. De leur côté, les serviteurs doivent à leurs maîtres la fidélité, l'obéissance, le travail et le respect. *Serviteurs*, dit S. Paul, *obéissez en tout à vos maîtres, selon la chair, ne les servant point à l'œil comme pour plaire aux hommes, mais avec simplicité de cœur craignant Dieu. Tout ce que vous faites, faites le de bon cœur comme pour le Seigneur et non pour les hommes, sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage du ciel comme récompense .....Celui qui fait une injustice, recevra selon qu'il a fait injustement* (Col. III, 22......).

Heureuse la famille où Dieu est ainsi honoré par tous ceux qui habitent sous ce toit béni ! Quelle paix, quelle concorde, quelle charité, quelle subordination de tous ses membres ! Quelle image de cette grande famille du Ciel dont Dieu est le père et dont les anges et les saints sont les heureux enfants ! La foi seule, la vertu chrétienne, la fidélité à tous les devoirs, peut enfanter ce prodige.

IV

LE CHRETIEN VIT DE LA FOI DANS SES RELATIONS SOCIALES.

22. Le chrétien ne vit pas seulement avec lui-même et avec sa famille ; il se trouve nécessairement en relations fréquentes avec ses semblables. De là des devoirs nombreux et variés que le grand apôtre résume en ces courtes paroles : *Rendez à chacun ce qui lui est dû : reddite omnibus debita* (Rom. XIII, 7). En voulant

que l'homme vive en société, Dieu a voulu par là-même tout ce qui est nécessaire à cet ordre de choses. Toute puissance vient de lui seul : *non est potestas nisi a Deo* (Rom. XIII, 1). Toute obéissance, tout tribut, toute crainte, toute justice, comme aussi tous droits, sont des conséquences rigoureuses de ce fait posé par la sagesse divine.

23. Le Saint-Esprit, au livre de la Sagesse (ch. VI), décrit les devoirs de ceux qui gouvernent la multitude : *Considérez que c'est du Très-Haut que vous avez reçu la puissance, et qu'il interrogera vos œuvres, scrutera même vos pensées, parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas gardé la loi de la justice, ni marché selon sa volonté. Aussi viendra-t-il à vous d'une manière effroyable pour vous juger avec une extrême rigueur.* Le chrétien, loin de s'énorgueillir de son autorité, y trouve un sujet de crainte. Le saint roi David, au milieu des splendeurs et des occupations du royaume, *portait son âme dans ses mains et n'oubliait pas la loi de Dieu : anima mea in manibus meis semper et legem tuam non sum oblitus* (Ps. CXVIII, 109.) ; toujours il craignait pour le salut de son âme et prenait pour guide la loi de Dieu. Il implorait les lumières divines, disant avec confiance : *Vous êtes, Seigneur, la lampe qui m'éclaire, et c'est vous qui illuminez mes ténèbres : Tu lucerna mea, Domine, et tu illuminabis tenebras meas* (II Rois, XXII, 29).

Le saint homme Job avait pour chacun de ses actes *une crainte mêlée de respect, sachant que Dieu n'épargne point celui qui manque à son devoir : Verebar omnia opera mea, sciens quia non parceres delinquenti* (Job, IX, 28). De même le chrétien, revêtu d'une autorité grande ou petite, craint et respecte tous ses actes. Il craint à cause du compte qu'il lui faudra rendre un jour : *redde rationem* (Luc, XVI. 2.) ; il respecte, car *il sait qu'il est*, comme dit Saint-Paul, *le ministre de*

Dieu, le servant en cela même: ministri Dei sunt, in hoc ipsum servientes (Rom., XIII. 6.) Il ne perd jamais de vue le serment par lequel il s'est obligé, devant la majesté divine, a remplir fidèlement son devoir et à éviter toute injustice et toute négligence.

24. *Il est juste,* dit S. Paul, *que toute âme soit soumise aux puissances supérieures; omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit* (Rom. XIII. 1). Aussi le chrétien, qui vit de la foi, témoigne-t-il aux dépositaires du pouvoir le respect et l'obéissance qui leur sont dus, car il sait *que tout pouvoir vient de Dieu,* et que c'est par lui que sont ordonnés les divers degrés de ces puissances; *quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt.* Il leur obéit moins par crainte servile que par devoir de conscience; *non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam* (ibid). Ce que la loi ordonne, il le fait avec bonne volonté; ce qu'elle défend, il s'en abstient: et toujours il voit dans cette obéissance un hommage rendu au souverain domaine de la majesté divine qui a pourvu de cette manière à l'ordre et à la paix qui font la sécurité et le bonheur des citoyens. A cette obéissance il ne reconnait d'autre limite que celle qui est due à la loi divine, et alors il dit comme les apôtres et les martyrs: *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes; obedire oportet Deo magis quam hominibus* (Actes V. 29). L'obéissance ainsi éclairée et surnaturalisée par la foi, n'a rien de servile et d'humiliant; elle participe à la grandeur et à la noblesse du motif qui l'anime, et sera un jour récompensée par une couronne de justice et de gloire immortelle.

Le vrai chrétien aime sa patrie; ce sentiment que la nature a mis dans son cœur, la religion l'approuve et le sanctifie. Quand même il ne ferait que donner l'exemple du respect pour la justice et pour l'ordre, il rendrait un immense service à son pays; mais la foi va plus loin encore, car elle sait lui inspirer de généreux sacri-

fices, elle met en son cœur un dévouement sans bornes pour cette grande cause ; le vrai chrétien, qui vit de la foi, sait répéter au besoin la noble parole de Judas Machabée : *Mourons avec courage pour nos frères* : *Moriamur in virtute nostra propter fratres nostros* (I. Mach. IX. 10.).

25. Il nous reste a vous exposer brièvement, N.T.C.F., les devoirs du chrétien envers le prochain. L'apôtre, après avoir recommandé de rendre à chacun ce qui lui est dû, *reddite omnibus debita* (Rom. XIII 7), ajoute ces paroles : *Tous les commandements* qui ont rapport au prochain *se résument en celui-ci : Vous aimerez votre prochain comme vous-même; si quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratnr : Diliges proximum tuum sicut teipsum* (Rom. XIII. 9.). Il en donne aussitôt la raison évidente : celui qui aime son prochain s'abstient de lui faire du mal, et s'étudie au contraire, à lui procurer tout le bonheur possible, *car la plénitude de la loi, c'est la charité : plenitudo legis est dilectio* (ibid. 10.). C'est la répétition du précepte donné par Notre Seigneur lui-même dans l'évangile (Mat. VII. 12.) et par le saint homme Tobie dans les admirables instructions qu'il adressait à son fils (Tobie IV. 16.).

26. Nous aimons que l'on respecte nos droits, notre fortune, notre réputation et jusqu'à nos susceptibilités : respectons aussi les droits, la fortune, la réputation, les susceptibilités du prochain. C'est ainsi que par une admirable alliance, la charité que nous devons avoir pour le prochain trouve dans notre propre cœur la règle claire et précise de la plus stricte justice.

Loin donc de vous, N.T.C.F., ces calomnies injurieuses, ces procès injustes et ruineux, ces contrats où l'équité est violée, ces usures qui crient vengeance devant le Seigneur, ces banqueroutes frauduleuses où l'on veut

avoir tout le bénéfice de la loi sans en respecter les conditions. Ces criantes injustices ont leur source dans l'orgueil et la sensualité. *L'orgueil de la vie*, comme l'appelle S. Jean (I. Ep. II. 16.), entrant dans une infernale conspiration *avec la concupiscence de la chair et la concupiscence des yeux*, entraîne les hommes dans un luxe effréné, dans des dépenses extravagantes, dans cette cupidité qui, au témoignage de S. Paul (I. Tim. VI. 9...), *est la racine de toutes les injustices*, fait perdre la foi et engage ses malheureuses victimes dans une multitude de désirs inutiles et nuisibles qui les précipitent dans la ruine et la perdition. Il va même jusqu'à dire que *l'avarice*, ou l'amour désordonné des richesses, *est une idolâtrie, et que ceux qui s'abandonnent à cette passion n'auront point de part dans le royaume de Jésus-Christ et de Dieu ; idolorum servitus, non habet hereditatem in regno Christi et Dei* (Eph., V. 5.).

La charité, qui nous enseigne la justice que nous devons observer à l'égard de notre prochain, nous fera trouver également dans notre propre cœur, l'aumône qui soulage nos frères, la patience qui supporte leurs défauts, la douceur qui nous gagne leur affection, et tout cet ensemble de vertus sociales dont la pratique tend à adoucir les rigueurs de notre exil dans cette vallée de larmes : *c'est la plénitude de la loi* et il est impossible d'imaginer quelque devoir qui n'y trouve son principe et sa règle.

Vous aimerez donc, N.T.C.F., *vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit ; c'est le plus grand et le premier des commandements. Le second est semblable au premier : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Dans ces deux commandements sont contenus toute la loi et les prophètes : in his duobus mandatis universa lex pendet et prophetæ* (Mat. XXII, 37......).

CONCLUSION.

Nous lisons dans l'Ancien Testament qu'après la captivité de Babylone, un certain nombre de Juifs revinrent à Jérusalem et se mirent en frais de rebâtir le temple. Les officiers de Darius leur ayant demandé en vertu de quelle autorité ils relevaient les murailles de leur ville et de ce temple, les Juifs répondirent: *Nous sommes les serviteurs du Dieu du ciel et de la terre et nous reconstruisons son temple ; nos sumus servi Dei cœli et terræ, et ædificamus templum* (I. Esdr. 5. 11.).

Nous aussi, N.T.C.F., que la grâce du baptême a délivrés de la captivité du péché et rendus enfants de l'Eglise, nous sommes les serviteurs de Dieu et nous avons à construire dans notre propre cœur un sanctuaire à la majesté divine : *Dei ædificatio estis* [I. Cor. III. 9.]. *Ce temple de Dieu est saint, et c'est vous-mêmes,* dit S. Paul : *templum Dei sanctum est, quod estis vos* [ibid 17.]. L'architecte de ce temple, c'est la foi, et Dieu qui vous a appelé à *cette admirable lumière* [I. Pierre II. 9.], ne vous l'a pas donnée pour satisfaire la curiosité de votre esprit, mais pour vous diriger dans l'œuvre de votre salut éternel. Devenus par la foi les enfants de Dieu, vous devez aussi par la foi vivre pour Dieu. *Celui qui n'aura pas cru,* dit Jésus-Christ, *sera condamné ; qui non crediderit, condemnabitur* [Marc, XVI. 16.] ; *mais la foi sans les œuvres* dit S. Jacques [II. 20.], *est morte ; fides sine operibus mortua est :* si donc, N.T.C.F., vous n'agissez pas conformément à ce que la foi vous enseigne, si vous n'en faites pas la règle de vos pensées, de vos désirs, de vos jugements, de vos paroles et de vos actes, votre foi est morte et ne saurait vous sauver.

Sans doute, N.T.C.F , il faut pour cela faire quelque sacrifices ; mais *ne perdez pas courage* dit S. Paul, *car les tribulations momentanées et légères que nous souffrons en*

la vie présente opèrent en nous le poids éternel d'une sublime et incomparable gloire, en nous qui ne considérons point les choses qui se voient, mais celles qui ne se voient point. Les chose visibles sont temporelles, mais celles qui ne peuvent être vues par les yeux du corps, sont éternelles; quæ videntur temporalia sunt, quæ autem non videntur æterna sunt (II. Cor., IV. 16....). *Mes bien aimés*, dit l'apôtre S. Jean, *nous sommes enfants de Dieu, et ce que nous serons un jour n'a pas encore paru. Nous savons que lorsqu'il paraîtra nous serons semblables à lui, parce-que nous le verrons tel qu'il est. Quiconque a cette espérance en lui, se sanctifie, comme lui-même est saint; omnis qui habet hanc spem in eo, sanctificat se, sicut et ille sanctus est* (I Jean III 2..).

Cette foi et cette espérance auront leur consommation dans la charité qui fait le bonheur des élus dans le ciel, et alors nous chanterons les miséricordes éternelles de notre Dieu.

Que la grâce de Notre Seigneur Jésus Christ et la charité de Dieu et la communication du Saint Esprit soit avec vous tous; gratia Domini Nostri Jesu Christi et charitas Dei et communicatio Sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen (II Cor., XIII. 13.).

Sera la présente lettre pastorale lue et expliquée au prône de toute les paroisses et missions de cette province ecclésiastique, et en chapitre dans les communautés religieuses, aussitôt après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous nos signatures, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing du secrétaire de l'archidiocèse, le vingt-six mai, mil-huit-cent-soixante-dix-huit.

✠ E. A. ARCH. DE QUEBEC,

✠ L. F. EV. DES TROIS RIVIERES.

✠ JEAN, EV. DE S.-G. DE RIMOUSKI.

✠ EDOUARD CHS. EV. DE MONTREAL.

✠ ANTOINE ev. de sherbrooke.

✠ J. THOMAS ev. d'ottawa.

✠ L. Z. ev. de s. hyacinthe.



Par Messeigneurs,

C.-A. Collet, Ptre.
Secrétaire.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRES ST-PERE LE PAPE LEON XIII

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique en grâce et en communion avec le siége Apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

A peine élévé, par un impénétrable dessein de Dieu et sans le mériter, au faîte de la Dignité Apostolique, nous nous sommes senti poussé par un vif désir et par une sorte de nécessité à Nous adresser à vous par lettre, non-seulement pour vous manifester les sentiments de Notre profonde affection, mais encore pour remplir auprès de vous les devoirs de la charge que Dieu Nous a confiée en vous encourageant, vous, qui avez été appelés à partager Notre sollicitude, à soutenir avec Nous la lutte des temps actuels pour l'Eglise de Dieu et le salut des âmes.

Dès les premiers instants, en effet, de Notre Pontificat, ce qui s'offre à Nos regards, c'est le triste spectacle des maux qui accablent de toutes parts le genre humain : Nous voyons cette subversion si étendue des vérités suprêmes qui sont comme les fondements sur lesquels s'appuie l'état de la société humaine ; cette audace des esprits qui ne peuvent supporter aucune autorité légitime ; cette cause perpétuelle de dissensions d'où naissent les querelles intestimes et les cruelles et sanglantes guerres ; le mépris des lois qui règlent les mœurs et protégent la justice ; l'insatiable cupidité des choses qui passent et l'oubli des choses éternelles poussés l'un et l'autre jusqu'à cette fureur insensée qui conduit tant de malheureux à oser à chaque instant porter sur eux-mêmes des mains violentes ; Nous voyons encore l'administration inconsi-

dérée, la profusion, la malversation des deniers publics ; comme aussi l'impudence de ceux qui commettent de grandes trahisons pour se donner l'apparence de champions de la liberté et de tout droit ; enfin Nous voyons cette sorte de peste meurtrière qui coule intérieurement dans les membres de la société humaine, ne la laisse point reposer et lui présage de nouvelles révolutions et de funestes résultats.

Or, Nous Nous sommes convaincu que ces maux ont leur principale cause dans le mépris et le rejet de cette sainte et très auguste autorité de l'Eglise, qui gouverne le genre humain au nom de Dieu, et qui est le garant et l'appui de toute autorité légitime. Les ennemis de l'ordre public ont parfaitement compris cela ; et voilà pourquoi ils ont pensé que rien n'était plus propre à renverser les fondements de la société que d'attaquer opiniâtrément l'Eglise de Dieu, de la rendre odieuse et haïssable, par de honteuses calomnies, en la représentant comme l'ennemie de la vraie civilisation ; d'affaiblir sa force et son autorité par des blessures toujours nouvelles, et d'abattre le pouvoir suprême du Pontife Romain, qui est ici-bas le gardien et le défenseur des règles immuables du bien et du juste. De là donc sont sorties ces lois qui ébranlent la divine constitution de l'Eglise catholique, et dont nous avons à déplorer la promulgation dans la plupart des pays ; de là ont découlé le mépris du pouvoir épiscopal, et les entraves mises à l'exercice du ministère ecclésiastique, et la dispersion des Ordres religieux, et la confiscation et la vente à l'encan des biens qui servaient à entretenir les ministres de l'Eglise et les pauvres ; de là encore, ce résultat que les institutions publiques consacrées à la charité et à la bienfaisance ont été soustraites à la salutaire direction de l'Eglise ; de là cette liberté effrénée et perverse de tout enseigner et de tout publier, quand, au contraire, on viole et on opprime en toute manière le droit de l'Eglise d'instruire et d'élever la jeunesse.

C'est là aussi ce qu'on a eu en vue en s'emparant du pouvoir temporel que la divine Providence avait accordé depuis de longs siècles au Pontife Romain pour qu'il pût user librement et sans entraves, pour le salut éternel des peuples, du pouvoir que Jésus-Christ lui a conféré.

Si nous avons rappelé cette funeste multitude de maux, Vénérables Frères, ce n'est pas pour augmenter la tristesse qu'un si déplorable état de choses fait naître en vous par lui-même ; mais c'est parce que nous comprenons qu'à la vue de cette masse de maux vous reconnaîtrez surtout combien est grande la gravité des choses qui réclament notre ministère et notre zèle et avec quel soin assidu Nous devons travailler à défendre et à garantir de toutes nos forces l'Eglise de Jésus-Christ et la dignité de ce siége Apostolique attaquée par tant de calomnies, surtout dans les temps pervers où nous vivons.

Il est bien clair et évident, Vénérables Frères, que la cause de la civilisation manque de fondements solides si elle ne s'appuie pas sur les principes éternels de la vérité et sur les lois immuables du droit et de la justice, si un amour sincère n'unit entre elles les volontés des hommes et ne règle heureusement la distinction et les motifs de leurs devoirs réciproques. Or, qui oserait le nier ? N'est-ce pas l'Eglise qui en prêchant l'Evangile parmi les nations, a fait briller la lumière de la vérité au milieu des peuples sauvages et imbus de superstitions honteuses et qui les a ramenés à la connaissance du divin Auteur de toutes choses et au respect d'eux-mêmes ?

N'est-ce pas l'Eglise qui, faisant disparaître la calamité de l'esclavage, a rappelé les hommes à la dignité de leur très noble nature ? N'est-ce pas elle qui, en déployant sur toutes les plages de la terre l'étendard de la rédemption, en attirant à elle les sciences et les arts ou en les couvrant de sa protection ; qui, par ses excellentes institutions de charité où toutes les misères trouvent leur soulagement, par ses fondations et par les dépôts dont elle a accepté la garde, a partout civilisé dans ses mœurs privées et publiques le genre humain, l'à relevé de sa misère et l'a formé avec toutes sortes de soins à un genre de vie conforme à la dignité et à l'espérance humaine ?

Et maintenant, si un homme d'un esprit sain compare l'époque où nous vivons, si hostile à la religion et à l'Eglise de Jésus-Christ, avec ces temps si heureux où l'Eglise était honorée par les peuples comme une Mère, il devra se

convaincre entièrement que notre époque pleine de troubles et de destructions se précipite tout droit et rapidement à sa perte, et que ces temps-là ont été d'autant plus florissants en excellentes institutions, en tranquilité de la vie, en richesses et en prospérité ; que les peuples se sont montrés plus soumis au gouvernement de l'Eglise et plus observateurs de ses lois. Que si les biens nombreux que Nous venons de rappeler et qui ont dû leur naissance au ministère de l'Eglise et à son influence salutaire, sont vraiment des ouvrages et des gloires de la civilisation humaine, il s'en faut donc de beaucoup que l'église de Jésus-Christ abhorre la civilisation et la repousse, puisque c'est à elle au contraire que revient en entier, selon son jugement, l'honneur d'avoir été sa nourrice, sa maîtresse et sa mère.

Bien plus, cette sorte de civilisation qui répugne au contraire aux saintes doctrines et aux lois de l'Eglise, n'est autre chose qu'une feinte civilisation et doit être considérée comme un vain nom sans réalité. C'est là une vérité dont nous fournissent une preuve manifeste ces peuples qui n'ont pas vu briller la lumière de l'Evangile ; dans leur vie, on a pu apercevoir quelques faux dehors d'une éducation plus cultivée, mais les vrais et solides biens de la civilisation n'y ont pas prospéré.

Il ne faut point, en effet, considérer comme une perfection de la vie civile, celle qui consiste à mépriser audacieusement tout pouvoir légitime ; et on ne doit pas saluer du nom de liberté celle qui a pour cortége honteux et misérable la propagation effrénée des erreurs, le libre assouvissement des cupidités perverses, l'impunité des crimes et des méfaits et l'oppression des meilleurs citoy-de toute classe. Ce sont là des principes erronés, pervers et faux ; ils ne sauraient donc assurément avoir la force de perfectioner la nature humaine et de la faire prospérer, car *le péché fait les hommes misérables ;* il devient au contraire absolument inévitable qu'après avoir corrompu les esprits et les cœurs, ces principes, par leur propre poids, précipitent les peuples dans toute sorte de malheurs, qu'ils renversent tout ordre légitime et conduisent ainsi tôt ou tard la situation et la tranquillité publiques à à leur dernière perte.

Si on contemple, au contraire, les œuvres du Pontificat romain, que peut-il y avoir de plus inique que de nier combien les Pontifes romains ont noblement et bien mérité de toute la société civile ?

Nos prédécesseurs, en effet, voulant pourvoir au bonheur des peuples, entreprirent des luttes de tout genre, supportèrent de rudes fatigues et n'hésitèrent jamais à s'exposer à d'âpres difficultés ; les yeux fixés au ciel, ils n'abaissèrent point leur front devant les menaces des méchants et ne commirent pas la bassesse de se laisser détourner de leur devoir, soit par les flatteries, soit par des promesses. Ce fut ce siége Apostolique qui ramassa les restes də l'antique société détruite et les réunit ensemble. Il fut aussi le flambeau ami qui illumina la civilisation des temps chrétiens ; l'ancre de salut au milieu des plus terribles tempêtes qui aient agité la race humaine ; le lien sacré de la concorde qui unit entre elle des nations éloignées et de mœurs diverses ; il fut enfin le centre commun où l'on venait chercher aussi bien la doctrine de la foi et de la religion que les auspices de paix et les conseils des actes à accomplir. Quoi de plus ? C'est la gloire des Pontifes romains de s'être toujours et sans relâche opposés comme un mur et un rempart à ce que la société humaine ne retombât dans la supersition et la barbarie antiques.

Mais plût au Ciel que cette autorité salutaire n'eût jamais été négligée ou répudiée ! Le pouvoir civil n'eût pas alors perdu cette auréole auguste et sacrée qui le distinguait que la religion lui avait donnée et qui seule rend l'état d'obéissance noble et digne de l'homme ; on n'aurait pas vu s'allumer tant de séditions et de guerres qui ont été la funeste cause de calamités et de meurtres ; et tant de royaume, autrefois très florissants, tombés aujourd'hui du faîte de la prospérité, ne seraient point accablés sous le poids de toutes sortes de misères. Nous avons encore un exemple des malheurs qu'entraîne la répudiation de l'autorité de l'Eglise dans les peuples orientaux qui, en brisant les liens très-doux qui les unissaient à ce siége apostolique, ont perdu la splendeur de leur antique réputation, la gloire des sciences et des lettres et la dignité de leur empire.

Or, ces admirables bienfaits que le Siége Apostolique a répandus sur toutes les plages de la terre, et dont font foi les plus illustres monuments de tous les temps, ont été spécialement ressentis par ce pays l'Italie qui a tiré du Pontificat romain des fruits d'autant plus abondants que par le fait de sa situation il s'en trouvait plus rapproché. C'est en effet aux Pontifes Romains que l'Italie doit se reconnaître redevable de la gloire solide et de la grandeur dont elle a brillé au milieu des autres nations. Leur autorité et leurs soins paternels l'ont plusieurs fois protégée contre les vives attaques des ennemis, et c'est d'eux qu'elle a reçu le soulagement et le secours nécessaire pour que la foi catholique fût toujours intégralement conservée dans les cœurs.

Ces mérites de Nos Prédécesseurs, pour n'en point citer d'autres, nous sont surtout attestés par l'histoire des temps de saint Léon le grand, d'Alexandre III, d'Innocent III, de saint Pie V, de Léon X et d'autres Pontifes par les soins et sous les auspices desquels l'Italie échappa à la dernière destruction dont elle était menacée par les barbares, conserva intacte l'antique foi, et au milieu des ténèbres et de la barbarie d'une époque plus grossière, développa la lumière des sciences et la splendeur des arts, et les conserva florissantes. Ils nous sont attestés encore par cette sainte ville, siége des Pontifes, qui a tiré d'eux ce très-grand avantage d'être non-seulement la plus forte citadelle de la foi, mais encore d'avoir obtenu l'admiration et le respect du monde entier en devenant l'asile des beaux-arts et la demeure de la sagesse, Comme la grandeur de ces choses a été transmise au souvenir éternel de la postérité par les monuments de l'histoire, il est aisé de comprendre que ce n'est que par une volonté hostile et une indigne calomnie employées l'une ou l'autre à tromper les hommes, qu'on a fait accroire par la parole et par les écrits, que ce Siége Apostolique était un obstacle à la civilisation des peuples et à la prospérité de l'Italie.

Si donc toutes les espérances de l'Italie et du monde tout entier sont placées sur cette force si favorable au bien et à l'utilité de tous, dont jouit l'autorité du Siége Apostolique et sur ce lieu si étroit qui unit tous les fidè-

les au Pontife Romain, Nous comprenons que Nous ne devons avoir rien plus à cœur que de conserver religieusement intacte sa dignité à la Chaire Romaine et de resserrer de plus en plus l'union des membres avec la tête et celle des fils avec leur père.

C'est pourquoi, pour maintenir avant tout et du mieux que Nous pouvons les droits et la liberté du Saint-Siége, Nous ne cesserons jamais de lutter pour conserver à notre autorité l'obéissance qui lui est due pour écarter les obstacles qui empêchent la pleine liberté de notre ministère et de notre pouvoir, et pour obtenir le retour à cet état de choses où les desseins de la divine Providence avaient autrefois placé les Pontifes Romains. Et ce n'est ni par esprit d'ambition, ni par désir de domination, Vénérables Frères, que Nous sommes poussé à demander ce retour, mais bien par les devoirs de notre charge et par les engagements religieux du serment qui Nous lie. Nous y sommes en outre poussé non-seulement par la considération que ce pouvoir temporel Nous est nécessaire pour défendre et conserver la pleine liberté du pouvoir spirituel, mais encore parce qu'il a été pleinement constaté que c'est de la cause du bien public et du salut de toute la société humaine qu'il s'agit. Il suit de là que, à raison du devoir de notre charge, qui Nous oblige à défendre les droits de la sainte Eglise quand il est question du pouvoir temporel du siége apostolique, Nous ne pouvons Nous dispenser de renouveler et de confirmer dans ces lettres toutes les mêmes déclarations et protestations que notre prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, a plusieurs fois émises et renouvelées tant contre l'occupation du pouvoir temporel que contre la violation des droits de l'Eglise romaine. Nous tournons en même temps notre voix vers les princes et les chefs suprêmes des peuples, et Nous les supplions instamment, par l'auguste nom de Dieu très puissant, de ne pas repousser l'aide que l'Eglise leur offre, dans un moment aussi nécessaire ; d'entourer amicalement, comme de soins unanimes, cette source d'autorité et de salut, et de s'attacher de plus en plus à elle par les liens d'un amour étroit et d'un profond respect. Fasse le Ciel qu'ils reconnaissent la vérité de tout ce que Nous avons dit, et qu'ils se persuadent que la

doctrine de Jésus-Christ, comme disait saint Augustin, est *le grand salut du pays quand on y conforme ses actes !* Puissent-ils comprendre que leur sûreté et leur tranquillité aussi bien que la sûreté et la tranquillité publiques, dépendent de la conservation de l'Eglise et de l'obéissance qu'on lui prête, afin d'appliquer alors toutes leurs pensées et tous leurs soins à faire disparaître les maux dont l'Eglise et son Chef visible sont affligés. Puisse-t-il enfin en résulter que les peuples qu'ils gouvernent entrent dans la voie de la justice et de la paix, et jouissent d'une ère heureuse de prospérité et de gloire.

En outre, voulant aussi maintenir de plus en plus étroite la concorde entre tout le troupeau catholique et son Pasteur suprême, Nous vous engageons ici avec une affection toute particulière, Vénérables Frères, et Nous vous exhortons chaleureusement à enflammer de l'amour de la religion, par votre zèle sacerdotal et votre vigilance pastorale, les fidèles qui vous ont été confiés, afin qu'ils s'attachent de plus en plus étroitement à cette Chaire de vérité et de justice, qu'ils acceptent tous sa doctrine avec la plus profonde soumission d'esprit et de volonté, et qu'ils rejettent enfin absolument toutes les opinions, même les plus répandues, qu'ils sauront être contraires aux enseignements de l'Eglise. Sur ce sujet, les Pontifes Romains, nos prédécesseurs, et en particulier Pie IX, de sainte mémoire, surtout dans le Concile du Vatican, ayant sans cesse devant les yeux ces paroles de saint Paul : *Veillez à ce que personne ne vous trompe par le moyen de la philosophie ou d'un vain artifice qui serait suivant la tradition des hommes ou suivant les éléments du monde, et non suivant Jésus-Christ* ne négligèrent pas toutes les fois que ce fut nécessaire, de réprouver les erreurs qui faisaient irruption et de les condammer par des censures apostoliques. Nous aussi, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, Nous confirmons et Nous renouvelons toutes ces condamnations du haut de ce Siége apostolique de vérité, et en même temps Nous demandons vivement au Père des lumières de faire que tous les fidèles, entièrement unis dans un même sentiment et une même opinion, pensent et parlent absolument comme Nous. Votre devoir à vous, Vénérables Frères, est d'employer vos soins assidus à répandre

au loin dans le champ du Seigneur la semence des célestes doctrines et a faire pénétrer à propos dans l'esprit des fidèles les preuves de la foi catholique, pour qu'elles y poussent des profondes racines et s'y conservent à l'abri de la contagion des erreurs. Plus les ennemis de la religion font de grands efforts pour enseigner aux hommes sans instruction et surtout aux jeunes gens des principes qui obscurcissent leur esprit et corrompent leur cœur, plus il faut travailler avec ardeur à faire prospérer non-seulement une habile et solide méthode d'éducation, mais surtout à rendre l'enseignement lui-même conforme de tous points à la foi catholique tant dans les lettres que dans les sciences et en particulier dans la philosophie, de laquelle dépend en grande partie la vraie explication des autres sciences, et qui, loin de tendre à renverser la divine révélation, se réjouit, au contraire, de lui applanir la voie et de la défendre, contre ses assaillants, comme nous l'ont enseigné, par leurs exemple et leurs écrits, le grand Augustin, le docteur angélique et tous les autres maîtres de la sagesse chrétienne.

Il est toutefois nécessaire que cette excellente éducation de la jeunesse, pour être une garantie de la vraie foi et de la religion et une sauvegarde de l'intégrité des mœurs, commence dans l'intérieur même de la famille ; de cette famille qui, malheureusement troublée dans les temps actuels, ne peut recouvrer sa dignité que par ces lois que le divin Auteur lui a fixées lui-même en l'instituant dans l'Eglise. Jésus-Christ en effet, en élevant à la dignité de sacrement le pacte du mariage, qu'il a voulu faire servir à symboliser son union avec l'Eglise, n'a pas seulement rendu la liaison des époux plus sainte, mais il a préparé tant aux parents qu'aux enfants des moyens très efficaces propres à leur faciliter, par l'observance de leurs devoirs réciproques, l'obtention de la félicité temporelle et éternelle. Malheureusement, après que des lois impies et sans aucun respect pour sa sainteté ont rabaissé ce grand sacrement au même rang que les contrats purement civils, il est arrivé que des citoyens, profanant la dignité du mariage chrétien, ont adopté le concubinat légal au lieu des noces religieuses ; des époux ont négligé les devoirs de la foi qu'ils s'étaient promise,

des enfants ont refusé à leurs parents l'obéissance et le respect qu'ils leur devaient, les liens de la charité domestique se sont relachés et, ce qui est d'un bien triste exemple et fort nuisible aux mœurs publiques, à un amour insensé ont très souvent succédé des séparations funestes et pernicieuses.

Il est impossible que la vue de ces misères et de ces faits déplorables, Vénérables Frères, n'excite pas votre zèle et ne vous pousse pas à exhorter avec soin et sans relâche les fidèles confiés à votre garde à prêter une oreille docile aux enseignements qui ont trait à la sainteté du mariage chrétien et à obéir aux lois de l'Eglise qui règlent les devoirs des époux et des enfants.

C'est ainsi que vous obtiendrez cette réforme si désirable des mœurs et de la manière de vivre de chaque homme en particulier, car de même que d'un tronc pourri il ne peut naître que des branches pires et des fruits malheureux, de même cette funeste plaie qui corrompt les familles, rejaillit par une triste contagion sur tous les citoyens et devient un mal et un défaut commun. Au contraire, la société domestique une fois façonnée à une forme de vie chrétienne, chaque membre s'accoutumera peu à peu à aimer la religion et la piété, à détester les fausses et pernicieuses doctrines, à pratiquer la vertu, à obéir à ses supérieurs et à réprimer cette recherche insatiable de l'intérêt purement privé qui abaisse et énerve si profondément la nature humaine. Un bon moyen de réaliser ce but sera de diriger et d'encourager ces pieuses associations qui ont été plus particulièrement instituées, surtout dans ces temps-ci, pour favoriser les intérêts catholiques.

Ce sont en vérité, Vénérables Frères, de grandes choses, même des choses supérieures aux forces humaines que Nous embrassons ainsi de nos vœux et de nos espérances; mais comme Dieu a fait les nations du monde guérissables et qu'il a fondé son Eglise pour le salut des peuples, promettant de l'assister jusqu'à la consommation des siècles, Nous avons la ferme confiance que le genre humain, frappé de tant de maux et de calamités, finira, grâce à vos efforts, par chercher le salut et la prospérité dans la sou-

mission à l'Eglise, et dans le magistère infaillible de cette Chaire Apostolique.

Et maintenant, Vénérables Frères, avant de clôre cette lettre, Nous éprouvons le besoin de vous faire part de notre joie en voyant l'union admirable et la concorde qui règnent parmi vous et vous unissent si parfaitement à ce Siége Apostolique, et Nous sommes en vérité persuadé que cette parfaite union est non-seulement un rempart inexpugnable contre les assauts des ennemis, mais encore un présage heureux et prospère de temps meilleurs pour l'Eglise; elle procure un très grand soulagement à notre faiblesse et relève aussi d'un façon heureuse notre esprit, en Nous aidant à soutenir avec ardeur dans la difficile charge que Nous avons reçue, toutes les fatigues et tous les combats pour l'Eglise de Dieu.

Nous ne pouvons non plus séparer de ces causes d'espérance et de joie que Nous venons de vous manifester, les déclarations d'amour et d'obéissance que dans ces commencements de Notre Pontificat vous, Vénérables Frères, vous avez faites à notre humble personne et que Nous ont faites aussi tant d'ecclésiastiquis et de fidèles, prouvant ainsi par les lettres envoyées, par les largesses recueillies, par les pèlerinages accomplis et par tant d'autres marques de piété, que cette dévotion et cette charité qu'ils n'avaient cessé de témoigner à notre très digne Prédécesseur, sont demeurées si fermes, si stables et si entières, qu'elles ne se sont point refroidies à la venue d'un successeur aussi peu digne de cet héritage. A la vue de témoignages si splendides de la foi catholique, Nous devons confesser humblement que le Seigneur est bon et bienveillant, et à vous, Vénérables Frères, et à tous ces fils chéris de qui Nous les avons reçus, Nous exprimons les nombreux et profonds sentiments de gratitude qui inondent notre cœur plein de confiance que, dans la détresse et les difficultés des temps actuels, votre zèle et votre amour ainsi que ceux des fidèles, ne Nous feront jamais défaut. Nous ne doutons pas non plus que ces remarquables exemples de piété filiale et de vertu chrétienne ne contribuent puissamment à toucher le cœur du Dieu très-miséricordieux, et à lui faire jeter un regard de bienveil-

lance sur son troupeau et à lui faire accorder la paix et la victoire à l'Eglise.

Mais, comme Nous sommes persuadé que cette paix et cette victoire nous seront plus promptement et plus facilement accordées si les fidèles adressent constamment à Dieu des prières et des vœux pour les lui demander, Nous vous exhortons vivement, Vénérables Frères, à exciter dans ce but le zèle et la ferveur des fidèles, en les engageant à employer pour médiatrice auprès de Dieu la Reine immaculée des cieux, et pour intercesseurs saint Joseph, patron céleste de l'Eglise, et les saints apôtres Pierre et Paul, au puissant patronage desquels Nous recommandons notre humble personne, tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, et tout le troupeau du Seigneur.

Au reste, Nous souhaitons que ces jours où nous fêtons le solennel anniversaire de la résurrection de Jésus-Christ, soient pour vous et pour tout le troupeau du Seigneur, heureux, salutaires et pleins d'une sainte joie, priant Dieu qui est si bon d'effacer les fautes que nous avons commises et de nous faire miséricordieusement remise de la peine qu'elles nous ont méritée, et cela par ce sang de l'Agneau immaculé qui a effacé la sentence portée contre nous.

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous, Vénérables Frères, et c'est de grand cœur que Nous vous accordons à tous et à chacun en particulier, ainsi qu'à nos chers fils le clergé et les fidèles de vos églises, la bénédiction apostolique comme gage de notre spéciale bienveillance et comme présage de la protection céleste.

Donné à Rome, près SaintPierre, le jour solennel de Pâques, le 21 Avril de l'an 1878, la première année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

